Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250807-25DP013-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du Lot

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Aubrac Lot Causses Tarn

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE
☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT N°25-DP013

Nature de l'acte : finances

Objet : BP / Virement de crédits n°2

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,
VU l'article L.5217-10-6 du CGCT,
VU le budget principal 2025, voté par délibération D25.038
VU la délibération D25.060, relative à la décision modificative N°1,
VU la décision président N° DP25-0011, concernant le virement de crédit N° 1
VU que le président à l'autorisation de l'assemblée délibérante d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

DECIDE

ARTICLE 1 : les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-2041583-128-633 : POLE PLEINE NATURE AUBRAC	0.00 €	14 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0.00 €**	**14 000.00 €**
D-2111-141-62 : ACQUISITIONS FONCIERES	45 520.00 €	0.00 €
D-2111-141-632 : ACQUISITIONS FONCIERES	85 200.00 €	0.00 €
D-2181-139-7212 : HANGAR STOCKAGE MATERIEL ESCLANEDE	0.00 €	46 320.00 €
D-2188-128-633 : POLE PLEINE NATURE AUBRAC	14 000.00 €	0.00 €
D-2188-136-7212 : PLPD COMPOSTEURS	20 000.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**164 720.00 €**	**46 320.00 €**
D-2317-146-845 : VOIRIE 2025	0.00 €	104 400.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**104 400.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**164 720.00 €**	**164 720.00 €**

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 07/08/2025
ID : 048-200069268-20250807-25DP013-DE

ARTICLE 2 : Le Chef de service du SGC de Marvejols et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Canourgue, le 7août 2025

Le Président,
Jean Claude SALEIL

p/ Le Président,
Jean Claude SALEIL
par delegation le Vice-Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Louis UAYSSIER

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn informera l'assemblée délibérante de cette décision lors de la prochaine séance.

Mise en ligne le :